

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS** AXA ROSENBERG INTERNATIONAL (C-FR0010074682/D-FR0013385317), FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS

Puteaux, le 26 mars 2021.

## Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »), AXA Rosenberg International, OPCVM de droit français conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

Nous vous informons que la stratégie d'investissement et l'objectif de gestion de votre FCP ont été complétés de façon à refléter l'orientation bas carbone de l'OPCVM. Cet engagement repose sur la compensation totale ou partielle les émissions de carbone associées aux actions en portefeuille et une exposition aux entreprises utiles à l'atténuation du changement climatique ou à la transition vers des sources énergétiques plus vertes.

## Ainsi, notre objectif de gestion est libellé comme suit :

« L'objectif de l'OPCVM est d'assurer une croissance à long terme en étant exposé aux marchés boursiers internationaux par la mise en œuvre d'une approche de gestion dynamique et discrétionnaire. Pour ce faire, le gestionnaire investira principalement dans des entreprises qui présentent des caractéristiques de haute qualité, des résultats et de faible volatilité, tout en tenant compte des facteurs environnement, social et de gouvernance (ESG), des émissions de carbone et de l'information sur la transition énergétique.

Pour atteindre cet objectif, l'OPCVM : (i) utilise une approche d'investissement socialement responsable qui améliore les scores ESG du portefeuille par rapport à son univers d'investissement ii) recherche une exposition aux entreprises utiles à l'atténuation du changement climatique ou à la transition vers des sources d'énergie renouvelable et iii) compense intégralement ou en partie les émissions de carbone pour aider à atteindre les objectifs climatiques mondiaux à long terme de l'Accord de Paris.

La compensation de l'émission de carbone de l'OPCVM peut être considérée comme partielle dans la mesure où :

- Lorsqu'elle compense les émissions de carbone, la Société de gestion ne tient pas compte de la portée 3 (Scope 3 tel que défini dans la stratégie d'investissement) dans le calcul des émissions de carbone.
- 2. Elle ne compense que les émissions de carbone liées aux actions détenues directement dans l'OPCVM et non celles liées aux autres instruments financiers détenus à travers l'OPCVM lorsqu'une méthode de réplication synthétique est utilisée.
- Dans le cas où le coût des certificats VERs (Verified Emission Reduction) requis pour compenser les émissions de carbone est supérieur à l'allocation de 20 bps des frais de gestion ;
- Les émissions de carbone et les avoirs en VERs sont calculés et ajustés périodiquement, ce qui peut entraîner des écarts de mesure et une compensation partielle dans l'intervalle. »

L'indicateur de référence du Fonds a également été modifié et est désormais le MSCI World Custom Climate CTB Index, dividende net réinvesti (ou sa version standard MSCI équivalente dès qu'elle sera disponible).

**AXA Investment Managers Paris** Société anonyme au capital de 1.421.906 €, 353 534 506 R.C.S. Nanterre

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP92008 en date du 7 avril 1992

N° TVA Intracommunautaire: FR01353534506

Siège social: Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux Adresse postale: Tour Majunga - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex

Téléphone: 01 44 45 70 00



En conséquence, à **compter du 31 mars 2021 (date de prise d'effet),** le prospectus de votre FCP et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») tiendront compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent pas ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation règlementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

## **AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Tour Majunga – La Défense 9 – 6 place de la Pyramide 92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr à compter du 31 mars prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**